

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 08-2025-60

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 4 novembre 2025

Convocation du : 28 octobre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois non permanents

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, M. Laurent BRUNET.

Représentés :

Mme Sylvie CAILLET donne procuration à Mme Valérie BERGER

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

M. Bertrand VERMOREL donne procuration à M. Sergio MANCINI

Mme Cathy BARCELLINO donne procuration à Mme Caroline TERRIER
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : M. Jean-Marc CURTET, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Franck LONGIN,
Mme Sophie GAGUIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR

Secrétaire de séance :

Mme Valérie BERGER

Le rapporteur rappelle que le tableau des emplois est un outil fondamental de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale. La commune de Beynost recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées ou pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, telles que des missions spécifiques ou surcroît d'activité.

L'article L 332-3 du Code Général de la Fonction Publique autorise à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- À un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- À un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article L 313-1 du même code, ces emplois doivent être créés ou modifiés par délibération du Conseil municipal.

Ainsi, il convient d'apporter les modifications suivantes :

- Modification d'intitulé de poste : Instruct-eur(trice) d'urbanisme devient agent administratif

DELIBERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération du 27 février 2025 portant création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités - Année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	20	
---------	----	--

Pour	20	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ, M. Laurent BRUNET
Contre		
Abstention		
NPPV		

DECIDE de modifier le poste cité précédemment,

DECIDE d'établir le tableau des emplois non permanents tel que présenté en annexe,

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants,

AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

TABEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE LA COMMUNE DE BEYNOST

EMPLOI/ POSTE	Date de création	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé		Total (1)		Catégorie hiérarchique			Cadres d'emploi*	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C		oui	non		
Agent administratif	27/02/2025	X		35,00	1,00			X	Adjoint Administratif	X		1	
Agent administratif	27/02/2025	X		35,00	1,00		X	X	Rédacteur ou Adjoint Administratif	X			1
ATSEM	25/04/2024			31,42	0,90			X	Adjoint d'animation	X			1
Agent technique polyvalent	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint technique	X			1
Agent technique polyvalent	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint technique	X			1
Agent d'animation	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint d'animation	X		1	
Agent d'animation	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint d'animation	X		1	
Agent d'animation	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint d'animation	X		1	
Agent d'animation	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint d'animation	X			1
Agent d'animation	27/02/2025			35,00	1,00			X	Adjoint d'animation	X			1